

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II		Passifs		Valeur Solvabilité II	
		C0010				C0010	
Immobilisations incorporelles	R0030		0	Provisions techniques non-vie	R0510		
Actifs d'impôts différés	R0040			Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520		
Excédent du régime de retraite	R0050		0	Provisions techniques calculées comme un tout	R0530		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060		0	Meilleure estimation	R0540		
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070		4 009 786	Marge de risque	R0550		
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080			Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560		
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090			Provisions techniques calculées comme un tout	R0570		
Actions	R0100		11 141	Meilleure estimation	R0580		
Actions - cotées	R0110		11 141	Marge de risque	R0590		
Actions - non cotées	R0120		0	Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600		3 418 146
Obligations	R0130		3 500 205	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610		
Obligations d'État	R0140		1 446 562	Provisions techniques calculées comme un tout	R0620		
Obligations d'entreprise	R0150		1 996 047	Meilleure estimation	R0630		
Titres structurés	R0160		57 596	Marge de risque	R0640		
Titres garantis	R0170		0	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650		3 418 146
Organismes de placement collectif	R0180		491 728	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660		
Produits dérivés	R0190		2 393	Meilleure estimation	R0670		3 396 938
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200		4 318	Marge de risque	R0680		21 208
Autres investissements	R0210		0	Provisions techniques UC et indexés	R0690		95 190
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220		94 480	Provisions techniques calculées comme un tout	R0700		
Prêts et prêts hypothécaires	R0230		4 818	Meilleure estimation	R0710		94 651
Avances sur police	R0240		4 818	Marge de risque	R0720		540
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250			Passifs éventuels	R0740		
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260			Provisions autres que les provisions techniques	R0750		769
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270			Provisions pour retraite	R0760		
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280			Dépôts des réassureurs	R0770		
Non-vie hors santé	R0290			Passifs d'impôts différés	R0780		88 145
Santé similaire à la non-vie	R0300			Produits dérivés	R0790		4 284
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310			Dettes envers des établissements de crédit	R0800		442
Santé similaire à la vie	R0320			Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810		
Vie hors santé, UC et indexés	R0330			Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820		7 038
Vie UC et indexés	R0340			Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830		14
Dépôts auprès des cédantes	R0350			Autres dettes (hors assurance)	R0840		1 222
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360		2 123	Passifs subordonnés	R0850		
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370		2 049	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860		
Autres créances (hors assurance)	R0380		1 797	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870		
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390			Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880		39
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400			Total du passif	R0900		3 615 289
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410		21 375	Excédent d'actif sur passif	R1000		521 143
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420		4				
Total de l'actif	R0500		4 136 432				

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêt : 31/12/2016

S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
					C0040	C0050					C0070	C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Meilleure estimation brute	R0030	3 717 584		0	94 651		568	71	0	0	3 812 874	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	3 717 584		0	94 651		568	71	0	0	3 812 874	
Marge de risque	R0100	21 204	540			4			0	0	21 747	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0	
Meilleure estimation	R0120	-321 285		0	0		0	0	0	0	-321 285	
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0	
Provisions techniques - Total	R0200	3 417 504	95 190			642			0	0	3 513 336	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.22.01.21**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010			0	0	0
Fonds propres de base	R0020	521 143	-233 140	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	521 143	-214 642			
Capital de solvabilité requis	R0090	79 912	43 407		0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	521 143	-233 140		0	0
Minimum de capital requis	R0110	35 961	19 533		0	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 01**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	126 500	126 500			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	394 643	394 643			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	521 143	521 143			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	521 143	521 143			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	521 143	521 143			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	521 143	521 143	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	521 143	521 143	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	79 912				
Minimum de capital requis	R0600	35 961				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0				

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	521 143
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	126 500
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	394 643
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.21**Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)**

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	265 371		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 576		
Risque de souscription en vie	R0030	53 254	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-39 169		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	285 032		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	15 286
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-178 445
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-41 961
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	79 912
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	79 912
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.28.01.01 - 01**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

Résultat MCRNL	R0010	0
----------------	-------	---

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	101 413

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	3 290 310	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	427 274	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	94 651	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	639	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		1 733 637

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	101 413
Capital de solvabilité requis	R0310	79 912
Plafond du MCR	R0320	35 961
Plancher du MCR	R0330	19 978
MCR combiné	R0340	35 961
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	35 961